

Rapport Moral

Ce rapport permet tout d'abord de rendre compte du rôle de l'association durant les différentes phases de la crise sanitaire tout au long de 2021. Il revient ensuite sur les grandes orientations adoptées l'année dernière pour faire un point d'étape de leur réalisation.

LE RÔLE DE L'ASSOCIATION : EXPRESSION DES ADHERENTS

L'enquête de satisfaction de janvier 2022 a montré un taux de satisfaction exceptionnel : 97,5 % (résultats complets sur le site). La moitié des répondants ont laissé **un message personnalisé** pour caractériser l'action de l'association tout au long de l'année 2021 ; en voici quelques expressions :

«

Le message que je veux donner à l'association, c'est de continuer ce que vous proposez avec les aides à domicile en qui j'ai confiance pour me soulager.

Je suis d'accord avec l'augmentation des salaires des intervenants à domicile

Merci pour toutes ces sorties improvisées qui nous aident à garder un lien social en cette période difficile. Un grand merci à tous les bénévoles qui nous accompagnent toujours avec sourire et gentillesse.

Malgré le manque de personnel, vous faites le nécessaire afin de satisfaire tous vos malades. Avec ce Covid, cela ne vous a pas facilité la vie, nous vous en remercions.

Merci d'être restés présents dans la tourmente.

Votre présence pendant toute l'année 2021 a été atout plus qu'important pour moi : un franc succès d'accompagnement avec toutes les précieuses personnes qui ont donné de leur temps à mes côtés dans ma vie quotidienne fragilisée par des handicaps.

Nous apprécions qu'une équipe fixe et régulière intervienne à notre domicile. La gestion des plannings pourrait être améliorée. »

3 ACTIONS MAJEURES

L'Assemblée Générale dernière avait dressé 3 orientations majeures ; elles ont guidé l'action de l'association :

- 1 Le contrat pluriannuel signé avec le Département de Maine et Loire a effectivement permis une **vraie revalorisation des métiers** au 1er avril puis au 1er octobre avec la mise en place d'une nouvelle classification des métiers (Avenant 43 à la convention collective).
Les tarifs d'intervention du SAD ont augmenté en conséquence de façon forte, sauf pour les personnes en perte d'autonomie car le Département a intégralement compensé la différence pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH.
La revalorisation des métiers effectuée en 2021 est **historique pour le secteur** et crée des perspectives de parcours professionnel pour les années à venir. Le fort investissement en formation fait par l'association les dernières années bénéficie à plein aux salariées pour un avancement accéléré grâce à la reconnaissance de leurs compétences.
- 2 L'alliance avec **Vyv3 Pays de la Loire et ADT 44** s'est petit à petit déployée pour créer 2 Services Polyvalents Aide et Soins à Domicile à Chalonnes et Angers et une nouvelle expérience d'EHPAD

à domicile à Angers fortement inspirée du succès du même dispositif à Saumur (Vyv@doS, Vivre à Domicile en Saumurois).

Le croisement de nos Conseils d'Administration et des échanges de savoir entre les équipes de direction favorise la **réflexion stratégique sur l'autonomie à domicile**.

- 3 Le travail d'équipe à domicile s'est renforcé en 2021 avec le déploiement des équipes (TEAM). 21 équipes d'intervenantes à domicile se réunissent une fois par mois **pour échanger librement sur la qualité de leur accompagnement**, l'amélioration de leur planning et de celui des bénéficiaires, mais aussi sur l'accueil de nouvelles salariées et de stagiaires ou la promotion de nos métiers.

Ce travail en TEAM reconfigure petit à petit l'organisation de l'association pour des prises en charge plus fiables et plus ajustées aux besoins des bénéficiaires.

Rapport d'Activité

L'activité de l'association s'est adaptée aux différentes phases de la crise sanitaires durant 2021 avec un net développement des activités de la Prévention de la perte d'autonomie.

LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Durant l'année 2021, le SAD a aidé et accompagné 1911 personnes (dont 694 ponctuellement) pour 204 508 heures d'intervention en Prestataire et 30 882 heures en Mandataire. Cette activité est stable mais elle est essentiellement marquée par l'absence de recrutement (zéro CV, zéro candidature par Pôle Emploi) qui entrave réellement la capacité du service à répondre aux demandes. Désormais le SAD ne peut répondre aux demandes des familles et des partenaires qu'à la mesure de son intégration de nouvelles salariées, le plus souvent formées en interne.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Durant l'année 2021, le SSIAD a réalisé 80 977 interventions auprès de 359 personnes à Angers comme à Longué. Son taux d'occupation annuel se monte à 84 %, qui est le signe de la baisse de notre capacité à répondre aux demandes, faute là aussi de recrutement.

LE CENTRE DE SANTE INFIRMIER

En 2021, les infirmières du CSI ont soigné 275 personnes du quartier de la Roseaie... et ont notamment beaucoup réalisé de tests Covid !

LA PREVENTION ET LES ANIMATIONS LIEN SOCIAL

L'année 2021 a été très fournie en actions individuelles et collectives de Prévention, même si de nombreuses actions ont été annulées au dernier moment avec l'évolution des consignes sanitaires tout au long de l'année.

La Commission Lien Social regroupant bénévoles et animatrices Lien Social a multiplié les propositions, le plus souvent en petits groupes : journée à la mer, visites, médiation animale, cuisine et repas...

Des ateliers Prévention se sont développés tout au long de l'année autour de la socio esthétique, du sport adapté, de la Prévention des chutes, du Shiatsu, mais aussi de la réflexion sur son habitat de demain. Avec l'annulation du repas de Noël, 180 visites ont été faites chez les adhérents



L'année 2021 a été celle du développement des actions individuelles de Prévention avec notamment la multiplication des rencontres individuelles avec Du Temps Ensemble mais également des temps de bien-être à domicile, d'activité physique individualisée, etc...

Rapport Financier

LE SAD

Le SAD termine l'année 2021 à 6 253 820 € et dégage un **résultat de + 99 423 €** (corrige des variations de congés payés). Ce résultat excédentaire se ventile de la façon suivante :

- + 34 376 € : pour le SAD sous Contrat Pluriannuel CPOM avec le Conseil Départemental (CD)
- + 99 065 € pour le SAD Prestations.
- - 34 018 € pour le SAD Mandataire.

Les résultats sont proposés à l'affectation de la façon suivante :

- L'excédent du budget CD est composé d'une reprise de déficit antérieur de 67 602 € qui va rejoindre les fonds propres, d'un solde de financement Avenant 43 établi à 45 596 €. Le résultat corrigé est de 12 370 €.
- Les résultats des budgets Prestations et Mandataire viennent en fonds propres.

Comment comprendre ces résultats ? La première année en Contrat Pluriannuel avec le CD donne un budget CD équilibré. Le reste du SAD présente également un excédent. L'année 2021, très compliquée du point de vue sanitaire, se termine par un résultat positif pour le SAD.

LE SSIAD

Les comptes SSIAD s'établissent à 3 336 217 € et présentent un **résultat de - 49 731 €** (corrige de l'évolution des congés payés). Ce déficit correspond au solde de financement de l'Avenant 43 par l'ARS (48 315 €). Le paiement de ce solde par l'ARS permettra de mettre le SSIAD à l'équilibre.

CSI ET PREVENTION

Le Centre de Santé Infirmier s'établit à 246 578 € pour 2021 et ressort avec net excédent (+ 19 853 € corrigé de la variation des congés payés).

Le budget Prévention et Lien Social se monte à 183 964 € et réalise un excédent de 1 868 €. Le budget Prévention témoigne du soutien des partenaires financiers de la Prévention et de la forte activité 2021.

LES BILANS

Le bilan du SSIAD s'établit à 1 363 501 € et celui du SAD à 3 409 327 €.

FINANCEMENT AVENANT 43

Outre la gestion de la crise sanitaire, le grand défi pour 2021 a été le financement de l'Avenant 43. De très bons échanges politiques et techniques avec le Département de Maine et Loire ont permis d'envisager avec sérénité le financement de l'avenant 43 pour le SAD. La reconnaissance des compétences au SSIAD n'est pour l'instant pas assurée par l'ARS des Pays de la Loire. Anjou Accompagnement salue la volonté politique des élus départementaux et constate le retard de l'Etat et de son Agence dans la valorisation des métiers à domicile.



Les orientations d'Anjou Accompagnement pour 2022 sont claires en ce qui concerne la volonté de l'association mais se situent dans un cadre national qui reste beaucoup à préciser.

UNE VOLONTE LOCALE DEPENDANTE DU CADRE NATIONAL

Les projets d'Anjou Accompagnement **ne se sont pas arrêtés avec la crise sanitaire depuis 2 ans**, loin de là : le fort développement des actions de Prévention, la transformation de l'organisation interne avec l'émergence des petites équipes (TEAMs) et les projets d'EHPAD à Domicile sont autant de **points structurants pour pérenniser notre association** et l'orienter vers la réponse à de nouveaux besoins de ses adhérents.

A l'échelon Départemental, Anjou Accompagnement a un partenariat renouvelé avec les acteurs Santé et Médico-Social, mais aussi avec le Département de Maine et Loire dans le cadre notamment d'un nouveau Schéma Autonomie Départemental. Anjou Accompagnement est **prête à continuer le déploiement de projets** avec ses partenariats locaux grâce à une expertise dans les métiers de l'accompagnement et du soin à domicile.

La **Loi Autonomie** sans cesse différée sous les mandatures précédentes **est absolument indispensable pour structurer l'action de l'Etat** sur les plans règlementaires et financiers dans le champ de l'Autonomie. La totalité des acteurs du secteur attend avec une impatience renouvelée que l'Etat assume enfin un cap clair pour permettre à chacun de choisir de vivre à domicile, quel que soit son âge, son état de santé ou son handicap.

Les belles paroles ne suffisent plus. Les acteurs de terrain dont nous faisons partie ne pourront pas construire l'avenir de la vie à domicile sans un **cadre national ambitieux, clair et financé**. L'enjeu est désormais non simplement d'inventer des réponses, mais de les sécuriser en termes d'organisation et de financement et de les démultiplier sur les territoires.

L'INNOVATION : UN ADN ASSOCIATIF

Le Conseil d'Administration travaille avec l'encadrement à faire évoluer l'offre associative, pour favoriser notamment l'accès à la santé et au bien-être : il s'agit de **développer la palette de services** proposée par l'association en continuant d'expérimenter sur certains territoires où les élus locaux et les partenaires nous demandent d'inventer avec eux de nouvelles modalités de soutien aux citoyens les plus fragiles.

L'innovation à poursuivre est également **dans le domaine du management et de l'organisation** avec la suite des TEAM : reconnaître l'autonomie d'organisation des équipes d'intervenantes et la renforcer par des formations et une délégation de responsabilités (concertation en autonomie, aménagement des plannings d'équipe, etc...)

Pour soutenir ces évolutions, Anjou Accompagnement va également faire évoluer son progiciel de gestion.

DES COMPETENCES POUR L'INTERVENTION

La mise en place de nouveaux métiers est l'occasion d'un dialogue avec chaque intervenante à domicile dans le but d'un **parcours professionnel individualisé** permettant de **développer la qualité du soin**, de l'aide et de relation avec les bénéficiaires.

Une **gestion des compétences généralisée** pour toutes les professionnelles de l'association est à mettre en place en 2022 afin de renforcer le professionnalisme, fidéliser les talents et également accroître l'attractivité de notre association ; son développement ne pourra se faire qu'en recrutant et intégrant de nouvelles professionnelles.

Avec d'autres acteurs locaux prêts à innover, Anjou Accompagnement attend que l'Etat définisse une vraie politique de l'autonomie et crée les conditions favorables pour déployer dès 2022 des prises en charge renforcées à domicile.